

## CTSD des Hauts de Seine du jeudi 28 juin 2018

### Déclaration commune FSU-92, UNSA-92, FO- 92, CGT EducAction-92, SGEN-CFDT- 92, SNALC-92

Nos organisations ont pris connaissance du document du secrétaire d'État... « dit » d'orientation pour la concertation intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ». Ce document ne cache pas les intentions gouvernementales. Il s'agirait, entre autre, de fusionner les instances consultatives des personnels que constituent les Comités techniques avec les CHSCT.

Nous rappelons ici notre attachement à l'existence de CHSCT à tous les niveaux (M, A et D). Les missions de cette instance sont spécifiques et complémentaires de celles des Comités Techniques. Nous rappelons aussi notre attachement à l'existence de Comités Techniques qui sont consultés sur l'organisation des services et fonctionnement.

La fusion de ces instances, aboutirait inévitablement :

- à alourdir l'ordre du jour de la nouvelle instance créée,
- à marginaliser les débats et les avis sur les conditions, la santé et le bien-être au travail et la sécurité au travail de l'ensemble des personnels,
- et à réduire les moyens d'intervention des représentants des personnels.

Par ailleurs les menaces qui pèsent sur les instances paritaires (CAPD, CAPA CAPM ...) nous inquiètent.

Si le gouvernement applique ce projet, c'est la démocratie qui sera affaiblie au sein des administrations publiques. Cela priverait les représentants des personnels de leur pouvoir de contrôle et de corrections d'erreurs que l'administration peut faire. Que penser également de l'absence de recours dans le cas de sanction n'excédant pas 3 jours ? Sinon qu'il s'agit exclusivement de faire taire les mécontentements des personnels ne pouvant même plus faire appel au CHSCT en cas de problématiques hiérarchiques. Nous demandons l'abandon de ces attaques contre les droits des salariés des fonctions publiques qui vont à l'encontre de notre objectif de défense des personnels.

Dans ces conditions, nous demandons l'abandon de ce document d'orientation et des attaques contre le paritarisme et à l'inverse le renforcement des droits et prérogatives de toutes les instances. Le gouvernement doit, sans attendre, revoir ses positions.